

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **AGRI-002-16160/24/BM**

### **■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Améli Provence pour le développement de sa légumerie/conserverie - Approbation d'une convention - MGDIS n°9239 97258**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole, en co-pilotage avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, s'est engagée dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les PAT sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire. Ils encouragent les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales et contribuent à l'amélioration de la santé publique, etc...

L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre.

Reconnu au niveau 2 depuis 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, notre PAT est l'un des plus importants PAT de France.

En 2021, la co-construction de la feuille de route a permis d'aboutir au démarrage d'un plan d'actions (25 actions stratégiques pour la période 2021-2024) autour de 6 axes, favorisant une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous.

Pour mettre en œuvre son plan d'actions, la Métropole entend établir des relations tant avec des partenaires institutionnels (avec le développement de la Charte des Communes) qu'associatifs.

Améli Provence est une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la protection de l'environnement.

En 2017, convaincus que l'agriculture et l'alimentation sont des leviers pour atteindre leurs objectifs, ils créent une légumerie/conserverie et labélistent leurs produits sous l'appellation « Clap ». Ils transforment et conditionnent des fruits et légumes pour les proposer prêts à cuisiner et/ou consommer à des collectivités et des acteurs de la RHD. Depuis peu, les ventes sont accessibles aux particuliers, via leur site Internet.

Leurs enjeux sont multiples et répondent aux objectifs de notre PAT :

- Participer au développement de l'agriculture locale et de sa distribution en circuits courts.
- Lutter contre le manque d'approvisionnement en produits locaux transformés, notamment en direction de la restauration collective départementale (via des marchés publics).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Leurs missions sont les suivantes :

- Vente de fruits et légumes crus, lavés et découpés, prêts à l'emploi (52 sortes de fruits et légumes transformés en 159 préparations différentes).
- Vente de fruits et légumes cuits et découpés puis conditionnés sous vide.
- Vente de fruits et légumes cuisinés, stérilisés ou pasteurisés en bocaux.
- Prestations de transformation au profit d'agriculteurs qui souhaitent conserver la vente de leurs productions.
- Animations d'ateliers et de visites pour la sensibilisation des publics notamment scolaires.

- Animation d'un site internet de vente à distance.
- Livraison.

Les productions sont sourcées dans un périmètre de 50 kilomètres autour de la légumerie. Ils sont tous issus de productions bio, en transition ou conventionnelles raisonnées.

Après instruction, il est proposé au bureau d'attribuer à l'association Ameli Provence (9239) une subvention de 35 000 € représentant moins de 42% du Plan d'investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le soutien à la filière agroalimentaire locale et de qualité qui contribue notamment à l'approvisionnement des acteurs de la restauration collective a été désigné comme un enjeu prioritaire pour la Métropole dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Que l'action « Clap » participe de cet enjeu et entre dans plusieurs axes du PAT.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement à l'association Ameli Provence, d'un montant de 35.000 euros au titre de l'exercice 2024.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention relative à l'attribution de la subvention d'investissement à l'association Ameli Provence, ci-annexée.

##### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n°B310G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°190180200D, « agriculture métropolitaine ».

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Agriculture, alimentation » et du programme « Alimentation » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8 AGRI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE